25°- Cercle Paul Bert.- Section féminine.- Aménagement de locaux dans l'ancienne Ecole d'Industrie, rue d'Echange.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

M. LEROUX, Premier Adjoint, au nom des Commissions des Finances et des Travaux Publics, donne lecture du rapport suivant:

Rapport de M. le Maire:

Messieurs,

Vous venez de voter l'aménagement d'une Ecole maternelle rue de Paris, dans les locaux devenus disponibles par suite du transfert des Justices de Paix dans les Bâtiments de St-Georges.

Précédemment, il avait été convenu que les locaux occupés rue de Paris par les Justices de Paix seraient affectés à l'installation de la section féminine du Cercle Paul Bert. J'ai donc été amené à rechercher un autre local pouvant lui être accordé en compensation.

J'ai songé, à cet effet, à l'ancienne Ecole d'Industrie, située rue d'Echange, et où des cours de puériculture sont organisés par l'Union des Femmes de France. Le rez-de-chaussée de l'immeuble continuerait à être réservé à cette oeuvre et, au 1er étage, serait aménagée une salle de lecture et de récréation pour la section féminine du Cercle Paul Bert. M. Bizette, Président du Cercle, consulté, a estimé que ce local conviendrait parfaitement.

En conséquence, j'ai fait préparer par M. l'Architecte de la Ville un devis qui comporte:

1°- l'aménagement du 1er étage de l'ancienne Ecole d'Industrie en salle de lecture et de récréation.

2°- l'ouverture d'une porte donnant sur le préau de l'Ecole municipale de garçons de la rue d'Echange, permettant l'accès au gymnase de la dite école, lequel sera transformé au moyen de clôtures en bois avec partie haute vitrée, en salle de gymnastique.

Le montant de la dépense établi suivant le devis estimatif joint au dossier s'élève à 9.851f,63, y compris les honoraires de l'Architecte.

Etant donné le peu d'importance des travaux, je ne crois pas utile de recourir à une adjudication. Leur exécution pourrait être traitée, par

corps de métiers, au moyen de marchés de gré à gré.

Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien:

1°- Approuver le projet d'aménagement de la Section Féminine du Cercle Paul Bert, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

2°- Voter la dépense de 9.851f,63 nécessaire à cet aménagement.

3°- Dire qu'un crédit de même somme sera inscrit aux chapitres additionnels de 1926.

4°- M'autoriser à passer les marchés nécessaires, au mieux des intérêts de la Ville et dans la limite du crédit ci-dessus indiqué.

Le 14 Mai 1926.

LE MAIRE :

C. BAHON.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

M. LEROUX.- En vous priant, mes chers Collègues, au nom de vos Commissions des Finances et des Travaux Publics, d'adopter les conclusions du rapport de M. le Maire, qu'il soit permis à votre rapporteur de dire la satisfaction que nous éprouvons tous en voyant la Section Féminine du Cercle Paul Bert, qui se développe de plus en plus, occuper les nouveaux locaux qui lui permettront d'évoluer plus à l'aise et d'obtenir ainsi des résultats meilleurs encore que ceux que nous constatons chaque jour avec grand plaisir.

CONCLUSIONS ADOPTEES.

Vu et approuvé sous les réserves suivantes:
1° Le gymnase sera accessible aux heures de classe et de récréation aux élèves de l'école de la rue d'échange, de 7h.30 à 16h.30
2° Les exercices du groupe féminin ne pourront conséquemment avoir lieu qu'en dehors des heures sus-indiquées
3° Pour éviter tout conflit, le groupe féminin aura accès au dit gymnase par une entrée distincte qui ne pourra donner sur les dépendances de l'école.

Rennes le 16 juillet 1926
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général délégué
Signé: Bosney

MAIRIE DE RENNES ILLE-&-VILAINE

POUR COPIE CONFORME
Pour le Maire empêché:
Le Conseiller Municipal délégué